

TAUX DISTINCT POUR L'AGRICULTURE

# Oui à Saint-Agapit, non à Déléage

JEAN-CHARLES GAGNÉ

Comme dans plusieurs villages, le fardeau fiscal des agriculteurs et des producteurs forestiers du Québec s'est considérablement alourdi en 2009 à Déléage, village voisin de Maniwaki, en Outaouais. La facture moyenne des propriétaires forestiers y a crû de 40 % et celle des agriculteurs de près de 30 % en dépit d'une baisse du taux de taxation. Les élus locaux n'ont jamais envisagé de recourir à un taux distinct pour ces deux secteurs économiques. Le conseil municipal de Saint-Agapit, dans Lothbinière, a au contraire réduit de son propre chef le taux de taxation des agriculteurs lors de l'entrée en vigueur du nouveau rôle d'évaluation en 2005. Saint-Agapit fait partie des rares municipalités (une dizaine) qui ont eu recours au taux de taxation varié prévu à la loi afin d'atténuer ou d'éliminer ce déplacement défavorable à la classe agricole. Le fardeau fiscal des agriculteurs s'est alourdi de 11 M\$ en deux ans (2007-2008) au Québec dans quelque 400 municipalités.

« La valeur moyenne des immeubles agricoles subissait une hausse de 48 %

par rapport à 32 % pour les autres propriétaires fonciers. Nous avons opté pour une baisse de 3 cents/100 \$ d'évaluation afin d'atténuer l'impact de la hausse pour les agriculteurs et de mieux répartir le fardeau fiscal, a expliqué la mairesse, Sylvie Fortin-Graham, une avocate à la retraite. L'agriculture constitue un domaine vital, elle nourrit les gens. » Cela dit, Mme Fortin reconnaît qu'il s'agit là d'un geste plutôt « symbolique. Nous n'avons pas voulu jouer le rôle du gouvernement du Québec dans la redistribution des richesses. » L'agriculture représente 22 % de l'évaluation foncière totale à Saint-Agapit. « Baisser le taux de taxation d'une catégorie de citoyens n'est pas une réaction naturelle, a indiqué Mme Fortin-Graham, car la taxation foncière représente la vache à lait des municipalités. »

## Colève

À Déléage, l'évaluation municipale a augmenté de 52 % en 2009 avec le nouveau rôle. Le fardeau fiscal a augmenté pour toutes les catégories d'usages, sauf pour le secteur industriel où il a diminué de 4 %. Plus de 600 citoyens ont



Une dizaine de municipalités seulement ont eu recours au taux de taxation distinct en place depuis 2007 afin de soulager le déplacement du fardeau fiscal vers les agriculteurs.

signé une pétition pour signaler leur colère. « La hausse est tout à fait inappropriée pour les propriétaires de boisés privés surtout dans le contexte de crise actuelle où les producteurs ne vendent plus de bois, a signalé Bruno Billard, producteur de bois et administrateur de l'Office des producteurs de bois de la Gatineau, qui compte 2400 membres. Les municipalités devraient tenir compte des pertes d'emplois et de la baisse d'activité d'un secteur économique dans leur régime de taxation. » L'Office confirme n'avoir vendu que 18 % de son volume historique jusqu'ici en 2009. L'évaluation agricole compte pour 4,5 % (4,3 M\$ sur 95 M\$) de l'évaluation totale.

*La Terre de chez nous*  
17 septembre 2009